

RÉUNION DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

La première réunion de l'année 2011-2012 avait lieu à la Faculté de Médecine entre 12h15 et 14h.

Présents : Marie-Hélène Abbadie, Jean-Luc Bastick, Catherine Bracieux-Perri, Didier Carnet, Anaïs Carnet, Jean-Pierre Charpy, Anne Magnet, Véronique Mamet, Alexander Schröer, Jennifer Taïeb. --- Excusés : Carmela Chateau, Philippe de la

Grange, Gérard Déclas, Annie Girod, Dominique Richaud, Béatrice Seuzaret, Jean-Noël Vogrig, Claire Webster.

Nous accueillons comme nouveau membre Anaïs Carnet, qui enseigne à la Faculté de Médecine et à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, et comme invité Alexander Schröer, professeur de français au Lycée de Gonsenheim à Mayence.

1) Bilan de la réunion du bureau :

Jean-Pierre Charpy présente la composition du bureau élu lors de l'AG du 15 juin dernier, qui s'est réuni le jeudi 15 septembre : Jean-Pierre Charpy, MCF, Faculté de Médecine, Président -- Anne Magnet, MCF, Faculté des Sciences de la

Vie, Vice Présidente -- Didier Carnet, MCF, Faculté de médecine, Trésorier -- Jean Luc Bastick et Véronique Mamet, Professeurs au Lycée Carnot de Dijon, Secrétaires -- Philippe Winckel, PRCE, UFR Droit et Science Politique, Webmestre.

Afin que chacun puisse venir plus souvent, selon ses convenances, une alternance est proposée entre le créneau 12h-14h et les soirées à 18h. Il est impossible de pouvoir réunir tout le monde compte-tenu des emplois du temps, des distances et des activités et réunions de plus en plus nombreuses et prenantes, mais la variation des jours et l'alternance des créneaux horaires devraient permettre une participation plus soutenue.

2) Planification des prochaines réunions :

La prochaine réunion aura lieu lundi 17 octobre 2011 à 18h à l'UFR Sciences Vie, Terre et Environnement, dans le bureau des professeurs de langues vivantes, « The Office ». Comme invité, nous espérons pouvoir accueillir Eric Lichtfouse, chercheur de l'INRA à Dijon, Docteur en géochimie organique et rédacteur en chef de « Agronomy for Sustainable Development ». Ce chimiste de l'environnement anglophone pourrait intervenir sur la rédaction des articles scientifiques en anglais (sous réserves).

La troisième réunion de l'année aura lieu le mercredi 16 novembre 2011 entre 12h15 et 13h45 au Lycée Carnot, salle Erasme (suivre flèches « salle Roblet »), sur les nouvelles modalités de recrutement et la réforme des concours, en particulier du CAPES (intervention de Véronique Mamet) . Les autres réformes et projets concernant l'enseignement secondaire pourront également être abordés.

3) Echanges sur les sujets abordés :

En ce qui concerne la réunion du 17/10, le rôle de l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) pourrait également être abordé, car il reste polémique. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante chargée de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes et des unités de recherche, des formations et diplômes d'enseignement supérieur ainsi que de la validation des procédures d'évaluation de leurs personnels. Pour plus de renseignements sur l'agence et les diverses évaluations :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Agence/Presentation/Profil-de-l-agence>

La réforme du Capes, en particulier, qui est à l'ordre du jour du 16/11, suscite elle aussi de vives réactions. Le nombre de candidats a considérablement chuté, le temps de préparation est trop juste et les officines privées ont sauté sur l'occasion pour se substituer au service public.

4) Stages de lycéens en milieu professionnels :

Alexander Schröer présente les stages qui s'adressent aux lycéens d'Euro-Allemand et d'AbiBac (délivrance conjointe de l'Abitur allemand et du baccalauréat français), diplôme préparé au Lycée Charles-de-Gaulle, jumelé pour l'occasion avec un lycée situé à Gonsenheim (nord de Mayence). Chaque étudiant allemand est accueilli dans la famille de son correspondant comme pour un échange traditionnel, mais – lourde tâche pour les professeurs organisateurs - les élèves sont placés de façon personnalisée dans des milieux professionnels très variés (école primaire, avocat, station de radio, administration, etc.). En retour, les élèves français auront le même type de stage en Allemagne. Comme Mayence est une capitale des médias (chaîne ZDF, grands journaux), les jeunes Français sont très demandeurs. C'est vivre la langue dans un environnement professionnel et être en prise avec la réalité.

5) L'enseignement de l'anglais à l'IFSI :

Didier Carnet, Jean-Pierre Charpy et Anaïs Carnet nous présentent leur dernier ouvrage, qui s'adresse aux étudiants des IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) : « L'anglais à l'IFSI : Pratiques nouvelles pour un nouveau programme ».

Ce manuel, qu'ils ont rédigé en collaboration avec leur collègue Philip Bastable, est illustré de façon vivante . Un Powerpoint (voir document attaché) nous en détaille la structure et les points forts.

Il y a 12 IFSI en Bourgogne (les enseignants dijonnais interviennent actuellement à Dijon, Beaune et Semur-en-Auxois), qui sont régis par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat. Les étudiants ont trois années (6 semestres) pour valider leur DE, ce qui lui confère une équivalence au niveau licence. L'enseignement obligatoire de l'anglais représente 60h sur les 3 années (30+15+15). Les objectifs nécessaires à l'obtention des ECTS sont présentés sur les diapos.

L'enseignement repose largement sur l'acquisition de vocabulaire spécialisé, l'utilisation de documents vidéo spécialisés, la traduction, mais aussi sur la participation active, objet d'une évaluation spécifique. Toutefois, les

étudiants ont encore des difficultés face à l'évaluation de l'oral. A cet égard, Alexander fait remarquer qu'en Allemagne, l'oral représente obligatoirement 60% de la note finale.

Le manuel se compose de trois parties correspondant aux trois années et chaque chapitre présente la même structure, avec une insistance particulière sur la communication et la participation active ainsi que la compréhension d'extraits ou d'abstracts d'articles professionnels en anglais. Des documents visuels « Nursing in action », puis « Nursing skills » accompagnent cette démarche vers un anglais professionnel authentique, couronnée par des activités de pairwork systématiques.

Ainsi, l'ouvrage de nos collègues comble un vide méthodologique et linguistique dans la formation des futurs infirmiers et infirmières.

6) Présentation de Robotel :

Nous terminons cette première réunion par la visite de deux salles : le labo multimédia au sous-sol et la salle multimédia (salle 158) où les ordinateurs ont été remis à un niveau opérationnel et équipés du système Robotel (Société Tella Intermédia, 37 avenue des Combattants, 69500 BRON) pour la somme de 20.000 €. C'est un système flexible, qui permet le travail en interconnexion et en réseau tout comme le travail individuel. Une démonstration avec des vidéogrammes humoristiques "cheese-rolling" ou "tea-time" nous permet de juger de la souplesse de l'interface prof / élève tout en souriant.

La troisième réunion RESTLESS de l'année 2011-2012 s'est tenue au Lycée Carnot, animée par Véronique Mamet et Jean-Luc Bastick.

Au cours de cette réunion dans la salle Erasme, une des deux salles issues de la regrettée salle multimédia, nous avons fait le point sur les récentes réformes qui concernent l'enseignement secondaire, en particulier :

- la réforme de recrutement des enseignants (l'organisation et les épreuves du « nouveau Capes », le M2 professionnalisant, les « stages »),
- l'application de la réforme du lycée en première cette année et en terminale l'an prochain, ainsi que les futures répercussions à l'université et en classes préparatoires,
- les nouvelles dispositions pour les conseils de classe, etc.

La présentation des réformes du lycée (nouvelle seconde, nouveau bac, etc.) est à trouver en pièce jointe. Nous reproduisons ci-dessous quelques textes qui nous ont été demandés à cette occasion.

A) L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé, pour tous les élèves de la seconde à la terminale

Les équipes pédagogiques et éducatives mettent progressivement en oeuvre l'A.P. au lycée depuis la rentrée 2010. Ce dispositif concerne les voies générale et technologique. Il les aide à s'adapter au lycée et à se préparer à l'enseignement supérieur.

Une réponse diversifiée aux besoins des élèves

L'accompagnement personnalisé est intégré à l'horaire des élèves. Il se déroule sur **72 heures annuelles**, soit 2 heures par semaine en moyenne. C'est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles.

Les **équipes pédagogiques proposent** ses modalités d'organisation au **conseil pédagogique**, puis le chef d'établissement les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Il inclut plusieurs activités :

- un **soutien** aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
- un **approfondissement** des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;
- une **aide à l'orientation**, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.

Dans tous les cas, l'accompagnement permet un travail sur les méthodes disciplinaires et interdisciplinaires.

L'accompagnement personnalisé à chaque niveau Seconde, l'accompagnement personnalisé est en place depuis la rentrée 2010. Il aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur projet d'orientation.

Première, dès la rentrée 2011, l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat.

Terminale, à la rentrée 2012, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série, pour aider les élèves à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur et à pouvoir mieux finaliser leurs choix d'orientation.

Une marge d'initiative pour les équipes pédagogiques

Les modalités d'organisation de cet accompagnement sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques, de manière à leur permettre de répondre aux besoins des élèves de manière étroite et avec la souplesse nécessaire. Les enseignants de toutes les disciplines ont vocation à participer à ce dispositif.

Les **équipes pédagogiques proposent** les modalités d'organisation de l'accompagnement au **conseil pédagogique**, puis le chef d'établissement les soumet à l'approbation du conseil d'administration.

Au sein de l'établissement, l'accompagnement est construit **en articulation avec le tutorat, les stages de remise à niveau et les stages passerelles**, afin de favoriser une personnalisation du parcours de chaque élève. Pour former les enseignants à la gestion pédagogique de ce dispositif, des actions de formation continue sont en cours dans les académies. Par ailleurs, de nombreuses académies ont mis en ligne des **ressources**, exemples d'organisation et d'activités possibles dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

L'A.P. est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

Exemples d'organisation

La mise en place de l'accompagnement personnalisé peut prendre des formes variées au sein des établissements. L'horaire prévu pour chaque élève est de 72 heures par année : cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction du choix des équipes pédagogiques. Dans tous les cas, l'accompagnement personnalisé doit être conduit en cohérence avec le tutorat, les stages de remise à niveau et les stages passerelles.

Exemples d'organisation pour l'accompagnement personnalisé

Evaluation des besoins des élèves

Il revient à l'équipe pédagogique d'élaborer le projet d'accompagnement personnalisé en fonction des besoins spécifiques des élèves. Dans cette mesure, la mise en place de l'accompagnement personnalisé repose sur un diagnostic préalable qui permet de préciser et d'orienter la nature des activités avec les élèves.

Apprendre à travailler

L'accompagnement personnalisé doit permettre aux élèves de développer leurs compétences de base et de renforcer leurs méthodes transversales. A ce titre, il peut privilégier un travail sur la prise de notes, l'organisation du travail personnel, la recherche documentaire, la gestion du temps, etc.

Ressources pour apprendre à travailler

Projets de l'élève et orientation

L'accompagnement personnalisé constitue un temps privilégié pour conduire les élèves à construire un parcours de formation réfléchi prenant appui sur l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur et la découverte des métiers. Dans le cycle terminal, cette aide à l'orientation doit s'articuler avec l'entretien personnalisé d'orientation conduit par le professeur principal, en lien avec le COP.

Ressources pour le projet de l'élève et l'orientation

Démarches pluridisciplinaires

L'accompagnement personnalisé offre l'opportunité aux équipes éducatives d'instaurer des situations pédagogiques pluridisciplinaires, notamment dans le cadre de projets individuels ou collectifs. En classe de première, ces projets peuvent être développés en lien avec les TPE.

B) Le nouveau baccalauréat

Dès 2012, des épreuves anticipées au baccalauréat seront organisées. Ces épreuves, passées en classe de première, compteront pour la session 2013.

Il s'agit soit d'épreuves déjà existantes : français (toutes séries), travaux personnels encadrés (séries ES, L et S),

histoire-géographie en séries STI2D, STL et STD2A, soit d'épreuves nouvelles : histoire-géographie en série S, sciences (qui remplacent "enseignement scientifique") en séries ES et L.

Séries technologiques rénovées en classe de première :

- Séries STI2D et STL
- Séries STD2A

Quatre séries de baccalauréat technologique ne sont pas rénovées à la rentrée 2011 :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STG : Sciences et technologies de la gestion
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- Hôtellerie.

(Ces quatre séries seront aménagées pour prendre en compte les dispositifs créés par la réforme du lycée (accompagnement personnalisé, généralisation de la LV2, stages, tutorat.. Les grilles horaires applicables en première et en terminale pour ces quatre séries à la rentrée 2011 peuvent être consultées sur le site du ministère)

C) La gestion des problèmes de discipline et l'intervention des parents

Ces sujets sensibles sont actuellement l'objet de prises de position de part et d'autre. Le lycée Charles De Gaulle est particulièrement concerné.

Ce que disent les textes :

a) L'échelle des sanctions

L'échelle réglementaire des sanctions applicables est la suivante : - l'avertissement ; - le blâme ; - la mesure de responsabilisation, exécutée dans l'enceinte de l'établissement ou non, en dehors des heures d'enseignement, qui ne peut excéder vingt heures ; - l'exclusion temporaire de la classe qui ne peut excéder huit jours et au cours de laquelle l'élève est accueilli dans l'établissement ; - l'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes qui ne peut excéder huit jours ; - l'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. Chacune de ces sanctions peut être assortie du sursis.

b) Nature des sanctions

1) **L'avertissement**, loin d'être symbolique, constitue une sanction. Premier grade dans l'échelle des sanctions, l'avertissement peut contribuer à prévenir une dégradation du comportement de l'élève. Comme les autres sanctions, il est porté au dossier administratif de l'élève qui est informé de cette inscription.

2) **Le blâme** constitue un rappel à l'ordre écrit et solennel. Les observations adressées à l'élève présentent un caractère de gravité supérieure à l'avertissement. Comme les autres sanctions, le blâme doit faire l'objet d'une décision dûment notifiée à l'intéressé ou à son représentant légal par le chef d'établissement. L'élève doit certifier en avoir pris connaissance. Cette décision, versée à son dossier administratif, peut être suivie, au besoin, d'une mesure d'accompagnement de nature éducative.

3) **La mesure de responsabilisation** consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée qui ne peut excéder vingt heures. Elle peut se dérouler au sein de l'établissement.

Dans l'hypothèse où elle n'est pas effectuée dans l'établissement mais au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'État, l'accord de l'élève et, lorsqu'il est mineur, celui de son représentant légal doit être recueilli. Le refus de l'élève ne peut l'exonérer de la sanction qui devra alors être exécutée au sein de l'établissement. Une convention de partenariat entre l'établissement et l'organisme d'accueil doit avoir été autorisée par le conseil d'administration préalablement à l'exécution de la mesure. Un arrêté ministériel fixe les clauses-types de la convention. Le même arrêté décrit les informations qui doivent figurer dans le document signé par le chef d'établissement, le représentant légal et le responsable de la structure d'accueil, afin de définir les modalités d'exécution de la mesure de responsabilisation. L'exécution de la mesure de responsabilisation doit demeurer en adéquation avec l'âge de l'élève et ses capacités. Toute activité ou tâche susceptible de porter atteinte à la santé et à la dignité de l'élève est interdite. Il appartient aux chefs d'établissement d'exercer un contrôle sur le contenu des activités ou tâches réalisées par l'élève afin de s'assurer que la nature et les objectifs de la mesure de responsabilisation sont conformes à l'objectif éducatif assigné à celle-ci. La portée symbolique et éducative de la démarche doit primer sur le souci de la réparation matérielle du dommage causé aux biens ou du préjudice causé à un autre élève. Par exemple, dans le cas d'un propos injurieux envers un camarade de classe, l'élève sanctionné pourra avoir à réaliser une étude en lien avec la nature du propos qu'il a tenu ou, dans le cas du déclenchement d'une alarme, mener une réflexion sur la mise en danger d'autrui ou être invité à rencontrer des acteurs de la protection civile. Dans le cadre de cette démarche, l'engagement de l'élève à réaliser la mesure de responsabilisation est clairement acté.

Il est souhaitable qu'à l'issue de la mesure le chef d'établissement en fasse un bilan avec l'élève et ses parents.

4) **L'exclusion temporaire de la classe** peut être prononcée si un élève perturbe plusieurs cours de façon répétitive. Cela suppose une concertation, en amont, entre les différents membres de l'équipe pédagogique et éducative. Cette concertation est essentielle afin de garantir la portée éducative de la sanction. L'exclusion de la classe, dont la durée maximale est de huit jours, s'applique à l'ensemble des cours d'une même classe. Elle n'est pas assimilable à l'exclusion du cours qui relève, quant à elle, du régime des punitions. Pendant l'exclusion de la classe, l'élève est accueilli dans l'établissement.

5) **L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes**, qu'elle ait été prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline, est désormais limitée à huit jours, de façon à ne pas compromettre la scolarité de l'élève.

6) **L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes** peut avoir des conséquences préjudiciables à la scolarité de l'élève et apporte rarement une solution durable au problème posé. Le conseil de discipline est seul compétent pour prononcer cette sanction. Lorsque l'exclusion définitive de l'établissement apparaît néanmoins inévitable et en particulier lorsque l'élève est encore soumis à obligation scolaire, l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, informé dès le début de la procédure, doit veiller à une réaffectation concomitante afin de garantir la continuité de la scolarité de l'élève ; un accueil spécifique devra être mis en place dans le nouvel établissement d'affectation pour favoriser son intégration. En application de l'article D. 511-30 du code de l'Éducation, si l'élève a déjà fait l'objet d'une exclusion définitive au cours de l'année scolaire, l'information préalable de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, est obligatoire. En application de l'article

L. 131-6 du code de l'Éducation, le maire de la commune où est domicilié l'élève doit être informé de la durée des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement prononcées à l'encontre des élèves, afin de lui donner la possibilité de prendre les mesures à caractère social ou éducatif appropriées, dans le cadre de ses compétences.

c) Mesure alternative aux sanctions 4°) et 5°) prévues à l'article R. 511-13 du code de l'Éducation

Une mesure de responsabilisation peut être proposée à l'élève comme alternative aux sanctions 4°) et 5°) de l'article R. 511-13 du code de l'Éducation, ce qui suppose, par définition, que l'une de celles-ci ait fait l'objet d'une décision dûment actée. Si le chef d'établissement ou le conseil de discipline juge opportun de formuler une telle proposition à l'élève, elle doit recueillir, ensuite, l'accord de l'élève et de son représentant légal s'il est mineur.

1) Finalité

Cette alternative doit permettre à l'élève de manifester sa volonté de s'amender à travers une action positive. Il s'agit pour l'élève de participer en dehors du temps scolaire à des activités de solidarité, culturelles ou de formation au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'État, afin de développer chez lui le sens du civisme et de la responsabilité.

Elle peut consister en l'exécution d'une tâche visant à compenser le préjudice causé.

2) Régime juridique

La possibilité de prononcer une mesure alternative à la sanction n'est envisageable que dans l'hypothèse d'une exclusion temporaire de la classe ou d'une exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. Elle obéit au même régime juridique que la mesure de responsabilisation prononcée à titre de sanction

(durée maximale de 20 heures, signature préalable d'une convention de partenariat en cas d'exécution à l'extérieur de l'établissement, accord de l'élève et de son représentant légal s'il est mineur, sur les modalités de réalisation de la mesure à l'extérieur de l'établissement, contrôle du chef d'établissement, engagement écrit de l'élève à la réaliser). Cette démarche de nature éducative s'inscrit dans un processus de responsabilisation. Lorsque l'élève a respecté son engagement, la mention de la sanction initialement prononcée est retirée du dossier administratif de l'élève, au terme de l'exécution de la mesure de responsabilisation ; seule la mesure alternative à la sanction y figure. L'élève et son représentant légal, s'il est mineur, sont avertis que le refus d'accomplir la mesure proposée a pour effet de rendre exécutoire la sanction initialement prononcée et son inscription dans le dossier administratif de l'élève. Le renoncement à la mesure alternative par l'élève au cours de son exécution a les mêmes conséquences.

C. Les titulaires du pouvoir disciplinaire

Il convient de distinguer les punitions et les sanctions disciplinaires qui ne sont pas soumises au même régime juridique.

1 - En matière de punition

Les punitions peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants, à leur propre initiative ou sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative en fonction au sein de l'établissement. Les punitions ne sauraient devenir le régime de droit commun en matière disciplinaire pour éviter la mise en oeuvre d'une sanction quand elle se justifie. La punition, si elle peut utilement avoir un effet d'alerte auprès de l'élève, doit conserver sa spécificité. Le chef d'établissement doit donc exercer toutes ses responsabilités lorsqu'une sanction s'impose, notamment dans l'hypothèse où les punitions déjà prononcées se sont avérées inefficaces.

2 - En matière de sanction disciplinaire

L'initiative de la procédure disciplinaire appartient exclusivement au chef d'établissement, éventuellement sur demande d'un membre de la communauté éducative. C'est aussi le chef d'établissement qui décide ou non de réunir le conseil de discipline. Préalablement à la mise en oeuvre d'une procédure disciplinaire, le chef d'établissement et l'équipe éducative recherchent, dans la mesure du possible, toute mesure utile de nature éducative. Le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence verbale ou physique et lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève. La recherche de toute mesure utile de nature éducative doit, dans ce cas, être privilégiée au cours de la procédure contradictoire.

LE NOUVEAU C.A.P.E.S.

Véronique Mamet, membre du jury de Capes en anglais, nous présente les grandes lignes de la réforme (voir document en annexe).

RÉUNION RESTLESS DU 13 DÉCEMBRE 2011 À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE DIJON

Mardi 13 décembre à 18h, l'ESC Dijon nous accueille dans ses locaux modernes de la rue Sambin. Suzanna Pacaut et Suzanne Rankin, les chevilles ouvrières de cette soirée, nous présentent la salle 244. Dans cette salle modulable (une cloison permet d'en faire deux labos de langue distincts), se trouvent d'un côté 5 tables de 4 postes audiovisuels autour du bureau du professeur et de l'autre 15 postes en fer à cheval et une barrette de 4 postes autour d'un autre bureau central.

Au total une quarantaine de postes équipés d'écrans, claviers, casques et micros.

Monsieur Alexandre ASSELINEAU, Directeur Académique du groupe ESC-Dijon, nous souhaite la bienvenue en se réjouissant tout d'abord de la passerelle que cette réunion permet de renforcer entre les jeunes formés dans nos établissements scolaires et universitaires et l'ESC, qui offre à un grand nombre d'entre eux un débouché très recherché.

L'ESC-Dijon, poursuit-il, s'est beaucoup développée ces dernières années en passant d'une centaine d'étudiants lors des premières promotions à 1600 étudiants actuellement, formés par 60 professeurs permanents et environ 250 intervenants extérieurs, originaires d'horizons variés : enseignants en université, en lycée (classes prépa en particulier), professionnels, acteurs de tous les secteurs de la société civile.

Entre les différents parcours offerts par l'ESC, le programme phare recrute à bac+2. La filière économique et sociale n'est pas la seule : l'ESC est en effet également ouverte aux techniciens, littéraires et scientifiques, aux étudiants ayant une formation de 2 ou 3 ans d'université ou une licence pro. Ce programme mène les étudiants de bac+2 à bac+5, avec un diplôme équivalent au master 2.

Un autre parcours est le « Bachelor », recrutant à l'issue du bac sur concours interne et entretien individuel, menant les étudiants au niveau bac+3. Il existe aussi d'autres parcours de formation dont un « Executive MBA ». Des personnes ayant déjà eu une dizaine d'années d'expérience professionnelle peuvent acquérir à l'ESC une formation complémentaire. Tous ces programmes ont en commun une grande ouverture à l'international et donc une valorisation importante du niveau linguistique, en première, mais aussi en seconde ou en troisième langue. Outre l'anglais, l'espagnol et l'allemand, certaines langues plus rares sont proposées, comme le chinois, le japonais ou l'arabe. On compte à l'ESC un nombre conséquent d'étudiants étrangers, nous précise Monsieur Asselineau, et l'école met tout en oeuvre pour que tous les étudiants puissent effectuer un séjour à l'étranger. Passer six mois dans un autre pays est quasiment la règle. L'ESC travaille beaucoup avec Pôle Emploi et la grande majorité des emplois de cadres exigent un bon niveau en anglais.

Le groupe ESC forme des managers généralistes qui ont des débouchés assurés, que ce soit dans le public ou le privé, ou pour certains dans des ONG. L'école compte entre 120 et 130 partenaires internationaux. Un des grands atouts sur la scène internationale est le mariage avec une des trois écoles de commerce d'Oxford : Oxford Brookes University. Cette quasifusion permet des échanges réguliers entre Oxford et Dijon et des programmes conjoints.

Alexandre Asselineau répond ensuite à nos questions sur la recherche en France et à l'étranger (la plupart des enseignants sont également chercheurs), sur les débouchés (un privilège inestimable est d'être assuré de trouver un poste très qualifié dans les trois mois), sur le profil des intervenants (le lien avec les milieux professionnels est indispensable à l'insertion en entreprise – exemple de l'Oréal – mais aussi à l'ouverture sur des activités : sport, musique, théâtre...).

Pour clore cette présentation, nous découvrons le cursus tout en anglais (exemple du "Bachelor"). De nombreux parcours sont dédoublés et l'enseignement est dispensé en français ou en anglais au choix de l'étudiant. Cet avantage considérable dans la formation, combiné avec l'alliance avec Oxford Brookes, souligne l'importance qu'accorde le Groupe ESC Dijon à la formation linguistique et au rayonnement international.

LogoLAB

Afin de nous faire découvrir le fonctionnement du labo de langue "LogoLAB", Suzi et Suzanne nous proposent de faire nous-même certains des exercices. C'est ainsi que nous allons tester une batterie d'exercices portant sur la communication (introduction au vocabulaire, pratique avec exercices sur ordinateur, compréhension orale et évaluation). Le livre de référence est « Intelligent Business - Coursebook » (Editions Longman), essentiellement fondé sur des articles de « The Economist ». Chacun dispose d'un polycopié avec les exercices à faire. Les étudiants s'enregistrent et sont notés sur l'une de leurs expressions orales, ce qui représente un travail conséquent pour les enseignants évaluateurs. Le programme qui nous est présenté sur LogoLAB s'adresse aux "première année" du Programme Grande École. Les étudiants ont 10 séances de 90 minutes, au cours desquelles ils font plusieurs activités pour réviser les thèmes traités en cours (counterfeiting, markets, lobbies, finance, review, communication, logistics, innovation, economic crisis) et aussi améliorer certaines compétences, spécifiques du laboratoire :

- La compréhension orale porte sur des pistes audio ou des vidéos récentes qui traitent le thème de la semaine, dont le vocabulaire est par ailleurs activé par des exercices spécifiques en audio-oral ou par écrit sur polycopié. Les étudiants écoutent et font plusieurs sortes d'exercices (textes à trous, expression libre sur le sujet, réponses à des questions précises).
- Pour l'expression orale, les étudiants ont plusieurs exercices. Soit ils donnent leur avis, soit ils participent à une conversation dont les répliques sont déjà enregistrées, soit ils répètent après un "native speaker" pour perfectionner leur prononciation. Un enregistrement par séance est sauvegardé, puis évalué par les professeurs, soit sur place, soit de chez eux grâce au site eLearning accessible en ligne. Les thèmes traités ne concernent pas seulement l'économie ou "business and management". Pour chaque séance il y a aussi des activités de la "vraie vie" (réservation d'une chambre d'hôtel, se plaindre, donner des indications, comprendre des prévisions météorologiques, des chiffres et des abréviations...) Chaque étudiant a un "lab book" qu'il apporte pour toutes les séances. C'est sur place qu'ils font les exercices qui nécessitent une prise de notes. Les leçons ont été conçues

et mises sur la plate-forme LogoLAB qui permet aux étudiants de naviguer facilement entre des séances et des activités. Ils sont, de ce fait, autonomes à partir du moment où ils entrent dans le labo.

Les enseignants sont aidés par des surveillants, qui peuvent prendre la main et contrôler ce que les étudiants font depuis leur postes et, surtout, les aider avec les difficultés techniques et linguistiques, mais en règle générale, un professeur d'anglais est présent à chaque séance. Une large place est laissée à l'autocorrection, avec ses avantages et ses inconvénients, qui, comme nous le précisent Suzi et Suzanne, s'équilibrent. Tout dépend de la motivation des étudiants et de leur sens de la responsabilité. C'est donc sur le thème "Communication" que nous expérimentons les fonctions de ce labo. Que nous soyons "babyboomers", "genXers" ou "echoboomers", dépassant tout "clash of ages and lifestyles", nous pouvons ainsi apprécier la souplesse et l'efficacité de ce laboratoire et des enregistrements et exercices que les professeurs d'anglais de l'ESC Dijon ont conçus.

Repas Restless au Castel

Avant de quitter la salle 244, nous faisons un dernier point sur le sondage concernant le repas de Restless au Lycée du Castel : 18 personnes se sont prononcées : 8 pour le menu « Nouvelle Cuisine » et 14 pour le menu « Pays Basque » (4 personnes ayant donné les deux menus restant en lice à égalité, le total est supérieur à 18). Le prochain dîner RESTLESS aura donc lieu le

JEUDI 22 MARS à 19h15 au LYCÉE DU CASTEL,
22 rue Daubenton, 21000 DIJON.

Il est donc décidé de demander maintenant à chacun et chacune de s'inscrire avant la fin décembre afin qu'Annie Girod puisse faire le nécessaire dès la rentrée de janvier, moment où s'ouvrent les réservations 2012, mais où elles sont également prises d'assaut.

Cocktail

Via la passerelle, nous nous rendons dans une autre salle de cours de l'ESC pour terminer cette agréable soirée autour d'un cocktail en remerciant Suzi et Suzanne, ainsi qu'Alexandre Asselineau, pour leur accueil. Joyeux Noël et Bonne Année 2012 à toutes et à tous !

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION RESTLESS DU 24 JANVIER 2012 à l'UFR de Droit et Science Politique

À l'invitation de Philippe Winckel, Isabelle Depardieu et Stéphane Revillet, nous étions 14 Restlessiens et Restlessiennes à nous retrouver ce mardi 24 janvier de 12h à 14h en salle R27A .

1) Planning des prochaines réunions

- ▶ La prochaine réunion aura lieu au LAST (Langues Appliquées aux Sciences et Techniques), bâtiment Mirande, 9 av. Alain-Savary, Dijon. **JEUDI 23 FEVRIER** de 12h à 14h.
- ▶ Le repas au restaurant d'application de la section hôtellerie-restauration du Lycée Le Castel aura lieu **JEUDI 22 MARS** à 19h15. Les inscriptions sont closes et la liste des 18 convives a été publiée début janvier.
- ▶ Autres projets: une réunion en mars à 18h à **Sciences-Po** Dijon et, à plus long terme, autour d'**Eric Lichtfouse**, professeur à l'INRA, spécialiste de chimie de l'environnement et de la recherche sur les énergies nouvelles, qui a travaillé à l'Université de l'Indiana, que nous essayons de contacter. Les informations sur ces projets seront communiquées en temps voulu.

2) Les mots du monde juridique

Quels sont les problèmes spécifiques à l'enseignement de l'anglais aux étudiants en droit ? Quels techniques sont utilisées pour enseigner le langage spécifique dans le domaine juridique ?

Une des premières difficultés pour passer d'une langue à l'autre dans ce domaine tient aux grandes **différences entre les systèmes légaux et judiciaires français, britannique et américain**. Les étudiants doivent d'abord prendre conscience de ces différences qui empêchent toute traduction terme à terme, qui entraînerait immédiatement des méprises regrettables. Nous n'avons pas plus d'homologue parfait au solicitor anglais ou au coroner américain que les anglo-saxons (terme bien imparfait) n'ont de notaire, sans parler des avoués partiellement fusionnés avec les avocats sous René Pléven en 1972 et définitivement supprimés il y a trois semaines.

Un des supports les plus efficaces pour l'enseignement de l'anglais juridique et légal en contexte est le feuilleton télévisé qui offre une grande diversité d'approches, de thèmes et de références GB/US. Le premier évoqué est **LAW AND ORDER**, qui en est à sa 20e saison avec 441 épisodes. Il se déroule à New York, dont certains aspects du monde policier, pénitentiaire, d'investigation et de procédure sont devenus plus familiers aux Français depuis mai dernier. L&O, centré sur le travail du procureur, est particulièrement intéressant en raison de l'analyse fouillée des procédures. Notons qu'il existe deux versions de L&O: la classique version américaine depuis 1990 et la plus récente version britannique depuis 2009, qui se déroule à Londres. La sélection de 22 séries télé « courtroom dramas » qui nous est présentée est clairement divisée entre les séries US et les séries GB. Souvent ce sont les plus récentes qui motivent le plus les étudiants. Le caractère humoristique n'est pas à négliger non plus. La très récente série **SUITS**, apparue en 2011 se déroule également à New York. Elle a le mérite d'être très « accurate » et colle bien à la réalité.

Dans **HARRY'S LAW**, également née en 2011, Kathy Bates, la terrifiante infirmière de MISERY (Stephen King), joue le rôle de Harry (Harriet Korn), avocate ayant perdu son job dans un cabinets de brevets et qui décide de mettre son talent au service des quartiers défavorisés. Parmi les séries américaines, citons également **FRANKLIN & BASH**, appréciée pour son ton humoristique (« funny legal procedural series » comme elle se définit).

Côté britannique, outre la cousine anglaise de L&O, une mention particulière a été portée par Philippe à **SILK**, qui n'en est qu'à son 6ème épisode sur BBC. Nous apprenons que le titre vient de l'expression « talking silk », surnom donné au QC (Queen's Counsel). Dans cette série les

« barristers » à perruques sont prêts à tout pour obtenir que Sa Gracieuse Majesté leur décerne cette distinction suprême. Autre série britannique centrée sur un QC,

KAVANAGH QC, l'avocat des causes perdues qui gagne son procès au dernier moment.

Hors du cadre des feuilleton TV, des **dossiers thématiques** sont proposés aux étudiants comme la question de la peine de mort aux Etats-Unis, le rôle des diverses juridictions : fédérales, d'état ou de district, de la Cour Suprême aux « trial courts » locales. Mais même si l'accent est mis sur le caractère spécifique de l'anglais juridique, l'étude de l'anglais généraliste demeure fondamentale.

RESTLESS

Compte rendu de la réunion du 23 février 2012 à 12h15 au L A S T

Présents : David Bao, Jean-Luc Bastick, Charles Bertin, Jean-Pierre Charpy, Lucie Maillard, Suzanne Rankin, Nathalie Vassileff.

Un tour d'horizon permet de mettre au point les prochaines réunions : Suzanne propose une réunion à Sciences-Po Dijon le 28 mars à 18h. Par ailleurs, sont envisagés une réunion thématique au Lycée Le Castel qui précéderait le repas du 22 mars ; le thème de la phonologie pourrait également faire l'objet d'une réunion ultérieure.

Les membres échangent ensuite sur le thème du recrutement dans l'enseignement supérieur. Ce recrutement doit être fait avec des règles claires et une exigence de transparence, afin de bien distinguer recrutement et cooptation. Il est donc conseillé aux candidats aux postes de PRAG ou de PRCE de préparer leurs dossiers avec le plus grand soin et d'éviter la multiplication des candidatures, qui se traduit par un éparpillement et peut être interprétée comme un manque de motivation pour un poste bien précis.

En ce qui concerne les postes de Maîtres de Conférences, depuis deux ans que la réforme est appliquée, ce sont exclusivement des enseignants-chercheurs de ce corps qui font partie du comité de sélection.

Une attention particulière est prêtée à la complémentarité enseignement-recherche. La campagne est lancée en janvier et les postes sont publiés. Ainsi, le comité de sélection se compose de 6 enseignants-chercheurs issus de l'Université de Bourgogne et de 6 membres en provenance d'autres universités, ce qui veut dire que fin avril / début mai, dans une période déjà tendue, 12 Maîtres de Conférences doivent être réunis. Un « doodle » est organisé pour organiser le calendrier des deux réunions obligatoires, ce qui n'est pas évident.

Il y a un premier tri sur dossier, effectué par les douze membres du comité de sélection. Environ deux semaines plus tard ont lieu les entretiens pour le choix définitif. C'est donc une procédure assez lourde.

Un membre fait une remarque sur l'âge des candidats : le nombre de jeunes collègues faisant actuellement de l'anglais de spécialité est réduit. Il faut donc encourager les jeunes à faire des thèses en anglais de spécialité et à postuler sur des postes fléchés. Les publications, surtout récentes, sont fondamentales pour postuler au corps des Maîtres de Conférences. On ne saurait trop insister sur ce point essentiel.

La direction du GERAS (Groupe d'Etudes et de Recherches en Anglais de Spécialité) vise à ce qu'il y ait des maîtres de thèses dans tous les domaines en anglais de spécialité.

Le dernier point abordé concerne le PRL (Plan Réussite en Licence). En fonction des années on parle de PRL1, PRL2 puis PRL3. L'Université souhaite que l'argent investi dans la formation serve une finalité professionnelle. On peut citer la préparation au TOEIC, au Curriculum Vitae en anglais, ainsi qu'à l'entretien de motivation en anglais. Les étudiants assistent ainsi à des conférences en anglais avec une préparation spécifique préalable.

Une illustration de ce principe est, entre autres, « Computer Vision » (voir sur l'internet les pages qui y sont consacrées). Travailler l'anglais scientifique s'avère pour les étudiants non seulement très formateur et professionnellement utilisable, mais encore « payant », selon leur expression. Les étudiants de L3 peuvent ainsi bénéficier de la séquence « 2x2 heures de préparation + conférence en anglais + exploitation/application ». On voit tout le bénéfice que l'on peut tirer de la confrontation avec l'anglais hors du cadre strictement académique.

Au LAST, en L1-L2-L3, une insistance particulière est donnée aux exposés. Cela oblige les étudiants à s'approprier l'expression orale dans une langue que trop souvent au cours de leur scolarité ils ont eu tendance à manipuler de loin, de façon essentiellement écrite ou à l'oral de façon passive. Une collègue fait remarquer que dans son groupe aucun étudiant n'était allé dans un pays anglophone, et ce n'est pas une exception. Il faut donc que l'information sur ce qui est proposé circule.

Compte rendu de la réunion Restless du jeudi 22 mars 2012 au Lycée Le Castel

Présents (7 participants): D. Carnet, J-P Charpy, L. Fleutot, A. Girod, S. Pacaut, J-N Vogrig, P. Winckel

Excusés : D. Bao, J-L Bastick, G. Déclas, A. Magnet, L. Maillard, S. Rankin, B. Seuzaret

- Lisa FLEUTOT, assistante d'éducation polyglotte (français, anglais, espagnol) et responsable du BRI (Bureau des Relations Internationales) nous reçoit dans le petit salon du Château.

- Le poste (un demi-service prévu pour trois ans) est unique dans la région et a été créé à l'initiative de Monsieur le Proviseur du lycée Le Castel il y a un an afin de favoriser l'ouverture internationale.

- Le BRI dispose d'un bureau stratégiquement placé dans le bâtiment administratif où les élèves du lycée peuvent se renseigner sur les possibilités de stages ou de séjours linguistiques à l'étranger, consulter les documents appropriés, trouver une interlocutrice disponible pour les aider dans leurs projets de mobilité internationale. La fréquentation est bonne.

- Dans ce contexte, le lycée accueille déjà 3 élèves mexicains en stage à l'école hôtelière et une élève tchèque, qui passe un an au lycée dans le cadre du jumelage entre la Bourgogne et la Bohême.

- Le BRI assure également la promotion des stages à l'étranger pour les classes de BTS, en particulier en ce qui concerne le dispositif européen Europass, qui implique un bilan des compétences acquises lors d'un stage en Europe.

- La prochaine action marquante du BRI est l'organisation d'une session régionale du Parlement Européen des Jeunes (13-15 avril) Le lycée le Castel accueillera des délégations de quatre lycées de la région (Dijon Les Arcades - Dijon Charles de Gaulle - Semur-en Auxois – Beaune Marey).

La soirée s'est terminée sur une note basque très agréable au restaurant d'application du lycée (15 participants). Merci encore à Annie Girod et à Jean-Luc Bastick (empêché en raison du décès de son père) pour l'organisation de la soirée.

J. -P.Charpy

Présents (11 participants): M-H Abadie, D. Bao, J-P Charpy, R. Cimatti, A. Girod, A. Magnet, L. Maillard, V. Mamet, S. Rankin, B. Seuzaret, P. Winckel

Excusés : J-L Bastick, C. Bertin, D. Carnet, A. Frame

- Pauline COUTEAU, chargée des relations internationales, nous reçoit dans la salle Bratislava de Sciences- Po Dijon.

- Le campus de Sciences-Po Dijon, qui est une émanation de Sciences-Po Paris, regroupe environ 120 étudiants, de vingt nationalités différentes (Chine, Australie, République Tchèque ...). Les étudiants français, en provenance de tout le territoire national, représentent environ 50% des effectifs.

- Si l'anglais est enseigné dans les six campus européens décentralisés (l'épreuve d'anglais est éliminatoire au concours), chaque campus a des spécificités régionales ; le campus de Nancy, par exemple, a une dominante franco-allemande. Le campus de Dijon a une dominante Europe centrale et orientale. Il est à noter que des professeurs de langues slaves de l'Université de Bourgogne interviennent régulièrement dans la formation.

En revanche, il n'y a actuellement pas de partenariat avec les lycées ou collèges dijonnais qui accueillent des élèves tchèques (Carnot / Hippolyte Fontaine) ou polonais (Charles de Gaulle).

- A Dijon, il est proposé aux étudiants une formation pluridisciplinaire en sciences sociales et humaines, avec un accent sur les défis de l'Union européenne d'aujourd'hui et les particularités des pays d'Europe centrale et orientale. Cette formation conduit à de nombreuses carrières européennes et diplomatiques.

- Le recrutement se fait soit selon les modalités du concours de Sciences-Po Paris, soit selon une procédure internationale (dossier + entretien) pour les étudiants internationaux. Il existe également une convention d'éducation prioritaire qui permet d'intégrer Sciences-Po après constitution d'une revue de presse au lycée et sélection par un jury avec entretien. A ce jour, le seul lycée de Côte d'Or ayant signé ce type de convention est le lycée d'Auxonne.

- Les droits d'inscription sont dégressifs pour les ressortissants de l'Union Européenne (entre 0 et 9800 euros) et dépendent de la résidence fiscale et des revenus des parents.

- Les études sont composées d'un 1er cycle de trois années menant au Bachelor de Sciences-Po, et du cycle de Master. Dans le cadre du Bachelor, et après un premier semestre focalisé sur la méthodologie et les sciences sociales, les étudiants passent leurs deux premières années d'études sur le campus dijonnais. La troisième année se déroule hors de France (séjour d'études ou stage, en entreprise ou en administration).

- Avec le diplôme de Bachelor de Sciences-Po, ils ont ensuite la possibilité d'intégrer un Master à Sciences-Po (sur le campus de Paris) ou de poursuivre leur scolarité dans une autre université.

- Pour plus d'informations sur le campus de Dijon : <http://college.sciences-po.fr/sitedijon/>

- Nous échangeons ensuite avec un étudiant de première année de dix-huit ans, Charles, dont le parcours est plutôt atypique. De nationalité française, il n'a pratiquement pas vécu en France, car il a suivi ses parents au Portugal, en Espagne et en Russie et a fait ses études dans les lycées français de ces divers pays. Il a été recruté selon la procédure internationale et envisage d'effectuer son stage à l'étranger en Corée du Nord, afin de mieux comprendre ce pays, car il envisage de faire une carrière diplomatique. Bien que nostalgique des pays où il a vécu, en particulier de la Russie, il nous a fait part de son enthousiasme pour les études qu'il suit à Dijon.

La soirée s'est terminée, selon la tradition restlessienne, autour d'un verre et de quelques friandises.

Merci à Suzanne Rankin et Pauline Couteau de nous avoir reçus aussi chaleureusement

COMPTE RENDU DE LA REUNION RESTLESS N° 9 LYCEE EUROPEEN CHARLES DE GAULLE DE DIJON

C'est par un énorme KIA ORA tracé au tableau que nous sommes accueillis à midi ce 12 avril au lycée Charles-de- Gaulle par Béatrice Seuzaret, Corine de Moliner et dix de leurs élèves de première et terminale : Anne-Laure, Loïc, Yassine, et Mathilde, partis trois semaines en Nouvelle Zélande, Clément et Lucas, qui reviennent du

Luxembourg, Adèle, Noémie, Léa et Marie, qui vont nous parler de leur séjour au Danemark. Tous ces élèves sont vraiment enthousiastes et leurs exposés, suivis de nombreuses questions, sont en anglais, même si pour certains leur première langue étrangère est l'allemand. (délivrance conjointe de l'Abitur allemand et du baccalauréat français), BachiBac (idem avec le Bachillerato espagnol).

Les élèves se sont rendus aux antipodes du 22 octobre au 11 novembre 2011, une expérience mémorable, surtout pour ceux qui n'avaient jamais pris l'avion. Le diaporama commence en effet par la photo ci-contre d'un lever de soleil sur une mer de nuages sur le trajet entre Séoul et Auckland. Tout le monde était très excité, d'autant que c'était la finale de la coupe du monde de football et que tous les Néo-zélandais ne parlaient que de ça. Des paysages à vous couper le souffle, en particulier la découverte du volcanisme actif et d'une faune inexistante en Europe, mais surtout d'un mode de vie différent et de traditions différentes, comme celles des Maoris. Autant d'expériences que les élèves veulent nous faire partager. Le diaporama nous présente les zones urbaines (Auckland, ville qui a la particularité d'avoir deux ports : l'un sur la baie de Manukau en mer de Tasman et l'autre sur le golfe d'Hauraki dans le Pacifique) et les superbes espaces naturels (le district d'Auckland compte 42 volcans), les immenses plages (la plus longue fait 47 km), les différentes espèces d'oiseaux, les grottes, les geysers de Pohutu, parmi d'autres merveilles. Le voyage s'est poursuivi à Wellington, « the windy city » avec ses célèbres cable-cars. La capitale, qui compte 400.000 habitants, est la seconde agglomération du pays et sert de trait d'union entre les îles du Nord et du Sud. Les élèves nous parlent du caractère chaleureux et très ouvert des familles d'accueil dans un pays où la France ne s'est pas toujours fait que des amis, ils ont apprécié la nourriture, mais pas vraiment la fameuse « Marmite ».

Un document vidéo nous fait entrer dans le Northland, à la pointe nord du pays, que les Maoris appellent « la queue de poisson ». On y voit les longs canoës creusés d'un seul tenant et ornés de volutes en spirales et de fougères (une famille sur trois possède un bateau), les maisons sur pilotis et leurs totems, les dauphins, la plongée sous-marine et les coraux, la pratique généralisée du vélo, des écoliers pieds nus mais en uniforme, héritage britannique oblige. Mais, malgré le charme du dépaysement, nous devons interrompre le DVD et rentrer sur notre continent car d'autres groupes doivent s'exprimer. Après la présentation du séjour à Bury, à 12 km au nord de Manchester, avec la visite de l'Imperial War Museum de Trafford et la rencontre avec le maire de Bury, ville natale de Robert Peel, qui a laissé son surnom aux "bobbies", nous partons pour le Danemark. Ce type d'échange permet d'utiliser l'anglais comme langue de communication entre locuteurs dont ce n'est pas la langue maternelle. Du 5 au 11 novembre 2011, des lycéens de CDG sont ainsi partis en échange avec un lycée de Ribe au sud-ouest du Jutland. Les élèves y sont pensionnaires à raison de trois ou quatre dans des petites maisons, partageant ainsi un esprit de famille. Le lycée n'a qu'une certaine d'élèves et les élèves trouvent que la relation avec les profs fait plus penser à une relation avec des parents qu'au clivage traditionnel en France. En revanche, les profs semblent moins pris au sérieux et l'ambiance peut parfois basculer de la détente au relâchement. Les lycéens se composent un menu pédagogique de 5 disciplines, les cours étant donnés en anglais. Ce qui est considéré comme la langue spécifique est donc la « seconde langue ». On a ainsi des paires Espagnol-Anglais, Français-Anglais, Allemand-Anglais. A la télévision d'ailleurs, les séries américaines ne sont pas doublées.

Comme aux Etats-Unis, les élèves sont frappés par la présence d'un drapeau danois dans chaque salle de classe et par l'importance donnée au chant, même pour mémoriser (p.ex. grammaire, math) et au sport. Les emplois du temps consacrent une grande partie de l'après-midi à ces activités. L'avantage de ce type d'échange est de forcer tous les élèves à utiliser l'anglais pour communiquer, au détriment peut-être du fameux « bain linguistique » dans un environnement spontané et authentique.

Un autre type d'échange pratiqué à CDG est l'échange « en tiers lieu », caractéristique de la section AbiBac. Clément et Lucas nous le présentent. Cet échange avec les élèves du lycée Humbolt de Trèves s'est déroulé au Luxembourg sur les thèmes du bilinguisme, de l'éducation, des médias, de la justice et des institutions européennes. L'avantage d'un tel échange est de travailler sur un thème donné, commun aux deux pays et préparé en amont, qui fait ensuite l'objet d'une publication dans les journaux des trois régions. Ainsi les synthèses ont été publiées dans le « Luxemburger Wort » et le « Trier Kurier », mais pas dans « le Bien Public », qui n'a pas souhaité participer à ce projet. L'inconvénient de l'échange en tiers-lieu est que les élèves ne découvrent pas l'environnement de leurs correspondants.

Un aperçu bref mais intéressant des activités du groupe « Education » (visite d'écoles et de collèges luxembourgeois) et « Justice et Institutions Européennes » (visite de la Cour de Justice) nous est donné en conclusion. La prochaine réunion Restless est fixée au 9 mai à l'UFR de Langues et Communication.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION RESTLESS N°10

UFR DE LANGUES ET COMMUNICATION

Présents : Jean-Luc Bastick, Marie-Odile Bernez, Didier Carnet, Jean-Pierre Charpy, Carmela Château, Raphaëlle Cimatti, Alex Frame, Matthew Leggett, Lucie Maillard, Béatrice Seuzaret,

Excusés : Gérard Déclas, Annie Girod, Anne Magnet, Dominique Richaud.

Réunion à 18h15 en salle 129 du bâtiment Gabriel

Ordre du jour : les nouveaux masters en LLCE et LEA, ouverts à la rentrée prochaine

Alex, Marie-Odile et Matthew présentent les nouvelles maquettes, dont le principe est l'ouverture avec 5 parcours possibles. Le niveau de référence souhaité est B2. L'ancien LCE a été rebaptisé LLCE (Langues Littératures et

Civilisations Etrangères) et l'autre branche possible reste LEA (Langues Etrangères Appliquées). Les débouchés sont variés dans l'enseignement, l'administration, la presse et les médias, le tourisme, l'interprétariat, etc. Une étude statistique pour quantifier les débouchés est d'ailleurs prévue.

En LEA, les deux langues étudiées sont au même niveau avec toutes les combinaisons possibles entre cinq langues, mais, comme on peut s'y attendre, presque tous les étudiants ont pris anglais comme l'une des deux langues. On incite à ce que le stage se fasse si possible à l'étranger, mais le nombre de places qui y sont ouvertes étant limité, c'est parfois impossible. Il y a 270 étudiants en 1ère année, dont 250 anglicistes. L'évolution des masters suit la tendance actuelle vers les masters professionnalisants. Seule la première année sera ouverte à la rentrée 2012.

La question est posée de savoirs si avec les masters pro (professeur, par exemple) permettront de faire un doctorat. Il semble que non. Il y a une volonté de donner une seconde chance après le concours. Le concours étant déconnecté du master, il faut changer de master si le premier master est déjà validé.

On note une chute de 60 à 20 environ de la promotion de Capes au moment de la réforme, 20 étudiants qui ont tous été admis à ce concours. Toujours au sujet des effectifs, le MASCI compte 60 étudiants en première année et

27 en seconde année, quant au LEACA, il y a en a 27 en première année et 13 en seconde année. Pour les nouveaux masters c'est l'incertitude, avec comme souci le financement si le nombre de candidats est trop réduit.

Dernière donnée chiffrée, 282 personnes ont visité la page Facebook de LEACA dès la première semaine.

Alex nous fait une démonstration de uB-link, qui a ouvert début décembre 2011 et qui marche bien en ce qui concerne le français langue étrangère (FLE). L'adresse sécurisée de la page d'accueil est : <https://ub-link.fr/>

Dans le répertoire « ressources » (<https://ub-link.fr/ressources>) on peut naviguer grâce à la fonction « recherche ». Ce site peut être un lieu de partage entre étudiants et anciens stagiaires, par exemple.

Présentation du cursus et des débouchés en LEA et LLCE à l'Université de Bourgogne :

FILIÈRES LANGUES ET COMMUNICATION

Préparent aux carrières internationales, à la communication, l'enseignement, la recherche, la traduction ou à l'interprétariat. Stages ou séjours d'études à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus, ou dans un cursus intégré bi- ou tri-national.

Bac+3 : la Licence

☞ UN CHOIX : LLCE ou LEA ?

Langues, Littératures et Civilisations Etrangères (LLCE)

- Etude approfondie d'une langue
- Matières principales : la langue, la littérature, la civilisation (histoire, politique, économie)...
- Débouchés : l'enseignement ou la recherche, concours administratifs, métiers du tourisme, traduction/interprétariat...

Langues Etrangères Appliquées (LEA)

- Etude de deux langues de même niveau
- Matières principales : les langues, la civilisation, l'économie, la gestion, le marketing, la communication...
- Débouchés : postes à profil international (commerce, import/export, marketing, communication, ressources humaines), traduction/interprétariat...

1) LLCE

Quatre langues (allemand, anglais, espagnol, italien) - Cinq parcours possibles :

- Parcours bilingue avec "Langue vivante approfondissement"
- Parcours bilingue avec "Langue vivante initiation"
- Parcours "enseignement professeur des écoles, collèges ou lycées"
- Parcours "enseignement Français Langue Etrangère" (FLE)
- Parcours "Monde de l'entreprise et des administrations"

Niveau souhaité :

Tous bacheliers acceptés. Bon niveau de langue souhaité (niveau B2 du Cadre Européen des Langues).

Formation non adaptée aux débutants

Des débouchés :

- Concours de l'enseignement : professeur des écoles, CAPES, agrégation (niveau master 2).
- Carrière d'enseignant-chercheur (après un doctorat).
- Concours administratifs catégorie A (après la licence).
- Métiers du tourisme, formation en langues, documentation, édition, traduction/interprétariat....

2) LEA

Cinq langues :

Allemand, anglais, espagnol, italien, russe

Deux langues de même niveau (toutes combinaisons possibles)

- Des matières d'application : économie, droit, marketing, communication
- LV3 possible à partir de la 2ème année
- Année à l'étranger (facultatif) et stage de 4 semaines en 3ème année
- Voies de pré-professionnalisation: parcours « commerce & affaires », parcours « communication », parcours « traduction multimédia »

Niveau souhaité :

Tous bacheliers acceptés. Bon niveau (de terminale) nécessaire en deux langues. Possibilité de russe pour débutants.

Des débouchés :

- Postes à profil international (commerce, import/export, gestion, marketing, ressources humaines...).
- Métiers de la communication (après un master: communication d'entreprise, publicité, travail en agence...).
- Concours administratifs catégorie A (après la licence), concours d'enseignement du premier degré (après un master).
- Métiers du tourisme, traduction, interprétariat.

Bac+3 à Bac +5: le Master

Masters professionnels, recherche et enseignement à l'UFR Langues et Communication

- Enseignement et Cultures Etrangères *
- Recherche et Veille Documentaire Internationale (REVI) *
- e-Langues *
- Traduction Multimédia (T2M)
- Langues Etrangères Appliquées au Commerce International et aux Affaires (LEACA)
- Stratégies de Communication Internationale (MASCI)
- Communication et Médiation

(* possibilité de valider deux de ces masters en 3 ans au lieu de 4. C'est plus de portes ouvertes et une chance supplémentaire en cas d'échec au concours)

Le Master Enseignement et Cultures Etrangères

Master enseignement après une licence LLCE

- Forme au monde de l'enseignement (second degré, secteur public ou privé).
- Connaissances approfondies d'une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien).
- Préparation aux concours du second degré (CAPES) au cours de la 2ème année.
- Préparation au concours de l'agrégation après obtention d'un master.
- Possibilité de réorientation, en cas d'échec au concours du CAPES, vers le M2 Recherche et Veille Documentaire Internationale ou e-Langues.

Le Master Recherche et Veille Documentaire Internationale (REVI)

Recherche après une licence LLCE

- Formation aux méthodes de la recherche universitaire, en vue de préparer une thèse de doctorat.
- Introduction aux métiers de la recherche documentaire et de la veille internationale (utilisation d'outils informatiques de pointe).
- Connaissances approfondies d'une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien).
- Recherche approfondie en linguistique, en didactique, en littérature ou en civilisation.
- Formation recommandée comme base de préparation au concours de l'agrégation.

Le Master Traduction Multimédia (T2M)

Master professionnel après une licence LEA

- Forme aux métiers de la traduction multimédia : sous-titrage et localisation.
- Bonne maîtrise de deux langues étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien, russe).
- Développe des connaissances techniques précises (bases de données terminologiques, environnement du traducteur : traduction assistée par ordinateur, mémoires de traduction, langages html).

- Un stage professionnel long à l'étranger (4-6 mois) dans chaque langue ou formation en alternance.

Le Master Langues Etrangères Appliquées au Commerce international et aux Affaires (LEACA)

Master professionnel après une licence LEA

- Forme au monde de l'entreprise et aux carrières internationales (internationalisation des produits et des services).
- Bonne maîtrise de deux langues étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien, russe).
- Réelle immersion en entreprise à l'international : deux stages longs à l'étranger (4-6 mois) - un pour chaque langue.
- Missions professionnelles grâce à la Junior Agence LEACA.
- Secteurs d'insertion : le marketing international, l'import/export, les relations internationales, l'interprétariat d'affaires, postes de cadre ou d'administratif dans des organismes européens ou internationaux....
- Master proposé en formation initiale ou en alternance.

Le Master Stratégies de Communication Internationale (MASCI)

Professionnel après une licence LEA

- Parmi les meilleurs masters en communication en France (Guide LAMY).
- Forme aux enjeux stratégiques de la communication, avec une ouverture marquée vers l'international.
- Bon niveau requis en deux langues étrangères (anglais obligatoire, plus allemand, espagnol, italien, ou russe).
- Réelle immersion professionnelle dans le secteur de la communication:
- 2 stages longs (4-6 mois) en entreprise ou en agence, missions professionnelles grâce à la Junior Agence MASCI, intervenants professionnels de renom.
- Formation initiale, formation continue ou alternance.

Le Master 2 Communication et Médiation

Master recherche après une licence LEA

- Ouvre l'étudiant aux problématiques de recherche en sciences de l'information et de la communication (SIC).
- Permet à l'étudiant de développer une réflexion longue sur un sujet particulier, afin de s'initier au monde de la recherche.
- Diplôme nécessaire pour poursuivre en doctorat en SIC.
- Insertion professionnelle dans le secteur de la recherche (enseignement supérieur, secteur privé, ou dans des postes à responsabilité).

Organigramme des masters LEA proposés à la rentrée :

a – Le Master LEACA (Langues Etrangères Appliquées au Commerce et aux Affaires)

Cursus :

Semestre 1 :

UE1 - Langue A (allemand, anglais, espagnol, italien, russe)

UE2 - Langue B (allemand, anglais, espagnol, italien, russe)

UE3 - Connaissances du monde professionnel

UE4 - Savoirs et techniques

UE5 - Parcours commerce et affaires

Semestre 2 :

Stage en entreprise à l'étranger, (langue A ou B) d'une durée minimum de 4 mois. Le mémoire (40 à 50 pages, hors annexes) sera rédigé dans la langue du pays où le stage a eu lieu.

Semestre 3 :

UE1 - Langue A (allemand, anglais, espagnol, italien, russe)

UE2 - Langue B (allemand, anglais, espagnol, italien, russe)

UE3 - Connaissances du monde professionnel

UE4 - Savoirs et techniques

UE5 - Compétences professionnelles

Semestre 4

Stage en entreprise à l'étranger d'une durée minimum de 4 mois.

N.B. La moitié du Master pro (Semestres 2 et 4) est constituée de stages en entreprise à l'étranger, avec un double accompagnement.

Compétences acquises :

- Maîtrise professionnelle de 2 langues vivantes parmi les suivantes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe (lues, écrites, parlées, avec un minimum de 4 mois passés à travailler dans chaque langue, en entreprise, à l'étranger).
- Techniques de négociation en langues étrangères, rédaction de documents professionnels...
- Gestion de projet (missions professionnelles commanditées par des entreprises partenaires); techniques de commerce international ; compétences de médiation interculturelle, d'intelligence économique, et de planning stratégique.

Débouchés :

Tout métier qui nécessite la maîtrise de 2 langues étrangères, et plus particulièrement le domaine du commerce international ou des affaires (négociation et vente, import-export, gestion, marketing international...)

Les fonctions susceptibles d'être occupées par les titulaires du diplôme sont variées : acheteur international, attaché commercial en transport-logistique, cadre moyen ou supérieur des organismes internationaux ou européens, chargé de mission aux relations internationales, chargé d'expansion commerciale d'enseigne, chef de produit à l'international, commercial expert, commissionnaire en douane, courtier affrètement maritime, gestionnaire administratif douane, interprète de liaison, rédacteur, traducteur, responsable administratif dans un organisme de l'Union Européenne, responsable commercial export, responsable contrôle de gestion internationale, responsable du développement commercial, responsable e-commerce, etc.

b – Le Master T2M (Traduction Multimédia)

Cursus :

Semestre 1

- UE 1 Langue A (allemand, anglais, espagnol, italien)
- UE 2 Langue B (allemand, anglais, espagnol, italien)
- UE 3 Connaissances du monde professionnel
- UE 4 Savoirs et techniques
- UE 5 Parcours traduction multimédia

Semestre 2

Pour tous, stage en entreprise à l'étranger de 4 mois minimum.

Semestre 3

- UE 1 Outils et environnement du traducteur multimédia
- UE 2 Localisation
- UE 3 Sous-titrage
- UE 4 Traduction écrite spécialisée
- UE 5 Connaissances du monde professionnel

Semestre 4

Pour tous, stage de 4 mois en entreprise en France ou à l'étranger ou dans une université partenaire.

Débouchés :

Les titulaires du diplôme peuvent exercer les métiers suivants : sous titreur, localiseur multimédias, traducteur spécialisé. Ils pourront par ailleurs, intervenir aussi dans les secteurs comme les industries de la langue, la gestion de corpus multilingues et l'interprétariat de liaison.

c – Le MASCI (MAster Stratégie de Communication Internationale)

Cursus :

Semestre 1

- UE 1 Langue A (allemand, anglais, espagnol, italien)
- UE 2 Langue B (allemand, anglais, espagnol, italien)
- UE 3 Connaissances du monde professionnel
- UE 4 Savoirs et techniques
- UE 5 Parcours communication et médias

Semestre 2

- UE 1 Cultures et Communication interculturelle
- UE 2 Méthodes et réflexion stratégiques
- UE 3 Connaissances et pratiques du monde professionnel
- UE 4 Professionnalisation Junior Agence
- UE 5 Stage de communication

Semestre 3

- UE 1 Stratégies identitaires
- UE 2 Langues et international

- UE 3 Stratégies et plan de communication
- UE 4 Mises en pratiques professionnelles
- UE 5 Initiation à la recherche en communication

Semestre 4

- UE 6 Planning stratégique
- UE 7 Stratégies à l'international
- UE 8 Communication interculturelle
- UE 9 Mission professionnelles et stage pro
- UE 10 Mémoire appliqué

Stage de 3 mois minimum en France, à l'étranger ou dans une université partenaire.

Débouchés :

Les titulaires du diplôme peuvent exercer les activités suivantes : directeur de communication, responsable de communication interne ou externe, planneur stratégique, chargé de communication, responsable relations presse

COMPTE-RENDU DE L' A.G. RESTLESS 2012

L'assemblée générale de l'Association s'est tenue lundi 11 juin 2012 à 18h30 à la Faculté de Médecine.

19 présents : Marie-Hélène Abbadie, Jean-Paul Auffrand, Jean-Luc Bastick, Anaïs Carnet, Didier Carnet, Jean-Pierre Charpy, Raphaëlle Cimatti, Sylvie Colson, Gérard Déclas, Alex Frame, Annie Girod, François Jacquin, Anne Magnet, Lucie Maillard, Véronique Mamet, Suzanne Rankin, Dominique Richaud, Nathalie Vassileff, Philippe Winckel – 3 excusés avec procurations : Charles Bertin, Béatrice Seuzaret, Claire Webster – 9 excusés : David Bao, Catherine Bracieux-Perri, Carmela Chateau, Odile Guillon, Suzanna Pacaut, Elisabeth Prévost-Kaboré, Jennifer Taïeb, Jean-Noël Vogrig, Anne-Marie Voise.

Tout d'abord notre trésorier, Didier Carnet, nous a confirmé que les comptes de l'association sont 'resplendissants' (dixit le trésorier ☺) avec un avoir de 941,88 € dont 177,30 € sur le compte courant et 764,58 € sur le livret A.

Le tarif d'inscription reste à 5 euros malgré les crises financières, le climat morose, les hausses de prix dans tous les secteurs. Restless reste une oasis dans ce climat général d'incertitude.

La décision statutaire de caler l'adhésion à l'association sur le calendrier scolaire et universitaire est mise aux voix lors du vote du rapport financier, qui est adopté à l'unanimité des 22 votants.

Le rapport du président est lancé par un Powerpoint en forme d'acrostiche sur le mot RESTLESS. Puis Jean- Pierre Charpy et Jean-Luc Bastick nous ont tour à tour présenté le bilan de l'année écoulée et les perspectives d'avenir. La participation a été en moyenne de 10 personnes par réunion (13 en 2010-2011) et 31 membres ont participé aux activités (32 en 2010-2011).

Il apparaît que le créneau 12h-14h est devenu problématique car la réforme du lycée a modifié le temps de présence effectif des collègues au lycée et les travaux du tramway n'ont pas rendu les trajets faciles ! Même au sein du campus, il est souvent difficile de se dégager sur le créneau de midi. L'année prochaine, un plus grand nombre de réunions pourraient être proposées après 18h sous la forme d'un apéritif dînatoire pour permettre à plus de participants de s'y rendre. Le vendredi serait probablement un jour à exclure. Un sondage DOODLE sera organisé en septembre afin d'optimiser les jours et les horaires des réunions.

Il avait été décidé à l'AG de l'an dernier d'alterner les réunions de midi et celles du soir, ce qui fut appliqué : nous avons réussi à nous rencontrer dix fois, 5 fois sur le créneau horaire méridien et 5 fois après 18 heures, dans 3 lycées (Le Castel, De Gaulle et Carnot), 5 UFR de l'uB (Droit et Science Politique, Médecine, Sciences et Techniques, Langues et Communication, Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement) et 2 grandes écoles (ESC et Sciences Po).

Une autre nouveauté cette année a été d'initier une adresse e-mail propre à RESTLESS, pour lancer les invitations de façon réactive et adresser à chacune et chacun les comptes rendus de nos réunions. Egalement pour communiquer entre membres et bureau, par exemple pour prévenir d'une absence, avertir d'un changement ou transmettre des documents (parfois même avec un peu d'humour).

Bilan des réunions :

Pour plus d'information se reporter aux comptes rendus détaillés des réunions – la lettre qui suit le numéro de la réunion signifie « midi » ou « soir ».

1m) Vendredi 30 septembre 2011 : Faculté de Médecine

Anaïs Carnet, Didier Carnet et Jean-Pierre Charpy nous ont présenté leur nouvel ouvrage sur les soins infirmiers, l'enseignement des langues à l'IFSI, la nouvelle salle multimédia et le fonctionnement du logiciel Robotel.

2s) Lundi 17 octobre 2011 : UFR Sc. de la Vie, de la Terre et de l'Environnement

Nous avons échangé sur les nouveaux principes d'évaluation institués par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (l'AERES), en particulier pour les masters.

3m) Mercredi 16 novembre 2011 : Lycée Carnot.

Après l'état des lieux sur la Réforme du Lycée (accompagnement personnalisé, nouvelles filières, baccalauréat, procédures disciplinaires, rééquilibrage entre séries), Véronique Mamet a fait le point sur la nouvelle donne concernant le CAPES et l'avenir des classes préparatoires.

4s) Mardi 13 décembre 2011 : ESC Dijon

A l'initiative de Suzanne Rankin et Suzanna Pacaut, l'Ecole Supérieure de Commerce nous a été présentée par son directeur académique, Alexandre Asselineau. L'Ecole de la rue Sambin nous a ouvert les portes de son laboratoire de langue et nous a permis de nous essayer à ses logiciels.

5m) Mardi 24 janvier 2012 : UFR de Droit et Science Politique

Philippe Winkel, Isabelle Depardieu et Stéphane Revillet nous ont accueillis, informés sur les particularités de l'enseignement de l'anglais juridique et présenté les séries américaines et britanniques qui permettent aux étudiants de se familiariser avec les systèmes judiciaires particuliers des deux nations.

6m) Jeudi 23 janvier 2012 : LAST (Langues Appliquées aux Sciences et Techniques)

Nous avons échangé et été informés sur les modalités de recrutement dans l'enseignement universitaire.

Des conseils ont été donnés pour bien préparer son dossier de candidature. La réunion s'est poursuivie par la présentation de Computer Vision et des L1-L2-L3 tels qu'ils fonctionnent au LAST

7s) Jeudi 22 mars 2012 : Lycée du Castel (Bureau des Relations Internationales et repas gastronomique)

Ce lycée dispose d'un BRI où les élèves peuvent se renseigner sur les possibilités de stages ou de séjours linguistiques à l'étranger, consulter les documents appropriés, trouver une interlocutrice disponible pour les aider dans leurs projets de mobilité internationale. Après cet échange sur les formations en BTS et le BRI, un délicieux repas au restaurant d'application de l'école hôtelière du Castel nous a réunis.

8s) Mercredi 28 mars 2012 : Sciences Po Dijon

Suzanne Rankin et Pauline Couteau nous ont accueillis et informés sur les modalités de recrutement et de formation offertes par l'établissement. Nous avons pu échanger avec un étudiant au parcours très intéressant (séjours au Portugal, en Espagne, en Russie et bientôt, sans doute, en Corée du Nord).

9m) Jeudi 12 avril 2012 : Lycée Charles de Gaulle

Les collègues et une douzaine d'élèves nous ont informés sur les nombreux échanges et autres voyages éducatifs organisés au cours des trois années de lycée avec un diaporama et de nombreux témoignages

(Nouvelle Zélande, Lancashire, Luxembourg, Danemark).

10s) Mercredi 9 mai 2012 : UFR de Langues et Communication

Une dernière réunion s'est tenue à l'initiative et d'Alex Frame et de Matthew Leggett, nous informant sur les nombreux projets en cours et à venir, en particulier sur l'organisation des nouveaux masters et la formation en LEA et LLCE proposée dès la rentrée.

Au nom de l'Association, Jean-Pierre Charpy tient à remercier tous les hôtes, les organisateurs de ces réunions au milieu d'un agenda chargé parfois, ainsi qu'Anaïs Carnet qui a accepté de rénover et remettre à jour le site internet de l'Association en collaboration avec Philippe Winkel.

L'année RESTLESS 2012-2013 devrait être riche en événements :

Parmi les projets, nous souhaiterions inviter des professionnels. La piste Eric Lichtfouse reste ouverte. Une initiative pourrait être lancée auprès du CRDP et de Jean-Noël Vogrig pour nous inviter à découvrir de nouveaux projets.

L'UFR de Droit et Science Politique met en place un D.U. de langues appliquées ouvert aux professionnels (pour le moment seulement des avocats). La Faculté de Médecine de Dijon est impliquée depuis longtemps dans l'organisation de DIUs en anglais médical. Ceci pourrait faire l'objet d'une réunion spéciale sur le thème de la « formation continue ».

Nous aimerions également aller au lycée Marey de Beaune afin de rencontrer nos collègues anglicistes beaunois et retourner au collège du Chapitre à Chenôve pour suivre l'évolution du projet Comenius.

L'IUT pourrait nous ouvrir ses portes et Le Castel pourrait nous réunir à nouveau autour d'un repas gastronomique.

Des changements importants sont à attendre dans les concours de sélection des grandes écoles et dans le fonctionnement des classes préparatoires à la suite de la réforme du Lycée et nous vous communiquerons les informations à ce sujet dès qu'elles seront disponibles.

Enfin, des sujets comme l'enseignement de la prononciation, l'utilisation de documents vidéo et audio pourraient être à l'ordre du jour de l'agenda 2012-2013.

Votes statutaires et reconduction du bureau :

A l'issue de ces présentations et de notre échange de vue, l'AG par vote à bulletin secret donne quitus à l'unanimité sur les trois rapports et reconduit par un vote consensuel les trois membres du bureau dont le mandat venait à terme : Jean-Pierre CHARPY, Véronique MAMET et Philippe WINCKEL.

La réunion se termine par la traditionnelle photo des 19 personnes présentes puis se poursuit dans une des salles de langues par un convivial apéritif et, pour la plupart d'entre elles, par un dîner au restaurant « La Dame d'Aquitaine ».

Bon été à tous et toutes !!!